



Image not found or type unknown

qui paie les frais de succession ?

Par **delet**, le **19/01/2011** à **17:43**

Je suis mariée sous le régime de la séparation de biens. Je suis usufuitière de l'ensemble des biens de mon mari par testament.

Qui paiera les droits de succession ? (ses enfants ou moi ?)

Merci de me répondre.